

D 879 AMÉRIQUE CENTRALE: AVANCÉES DIPLOMATIQUES

Il semble bien que les efforts de la diplomatie latino-américaine menés par le Groupe de Contadora commencent à porter des fruits. Réunissant les ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, de Panama et du Venezuela (cf. DIAL D 865), le Groupe de Contadora a tenu une importante réunion au Mexique le 17 juillet 1983. La "déclaration de Cancún", qui en est issue, a eu pour effet, malgré le scepticisme de nombreux Etats, de freiner l'escalade qui, en juillet, menait l'Amérique centrale au bord de la guerre généralisée.

Le 19 juillet, en effet, le gouvernement nicaraguayen profitait du 4e anniversaire de la révolution sandiniste pour reprendre la balle au bond, en faisant six propositions de paix. Le 20 juillet, c'était au tour du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras et du Costa Rica de faire une proposition conjointe dans le même sens. Le 21 juillet, Fidel Castro répondait favorablement à l'appel du Groupe de Contadora. Et le 26 juillet, le président Reagan se voyait contraint de faire de même.

Le 10 septembre suivant, sous l'égide du Groupe de Contadora, un accord de principe était enfin signé entre le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua: le "pacte de Panama" est le premier pas sérieux vers une solution négociée des conflits dans cette région.

Ci-dessous les différentes "propositions de paix" de juillet 1983 (sélection de l'hebdomadaire "Proceso" d'El Salvador, n° du 18-31/7/83).

Note DIAL

1- "Déclaration de Cancún" du Groupe de Contadora, le 17 juillet 1983
(extraits)

(...)

Nous avons analysé la situation critique de l'Amérique centrale et nous avons exprimé notre profonde préoccupation commune devant une rapide détérioration, en conséquence de l'escalade de la violence, de l'augmentation des tensions, des incidents de frontières et du risque d'une guerre généralisée. Il faut y ajouter une course régionale aux armements et l'ingérence étrangère. Tout cela constitue un cadre dramatique qui affecte la stabilité politique de la région et qui empêche les institutions de se renforcer en répondant à l'attente démocratique de liberté, de justice sociale et de développement économique. (...)

L'utilisation de la force, comme alternative possible, ne fait qu'aggraver les tensions pré-existantes. La paix ne deviendra une réalité en Amérique centrale que dans la mesure où seront respectés les principes fondamentaux de la coexistence entre les nations: la non intervention, l'autodétermination, la souveraineté de l'Etat égale pour tous, la coopération en vue du développement économique et social, le règlement pacifique des différends, ainsi que l'expression libre et authentique de la volonté populaire.

La création de conditions favorables à la paix dans la région dépend essentiellement d'une véritable disposition au dialogue de la part des pays centro-américains. Ils sont les premiers responsables et les acteurs principaux d'une recherche d'accords propres à garantir la coexistence. (...)

Par ses efforts, le Groupe de Contadora a jusqu'à maintenant permis l'ouverture du dialogue avec la participation de tous les gouvernements d'Amérique centrale, la mise en place d'une structure de consultations et l'établissement, par accord unanime, d'un ordre du jour englobant les éléments les plus importants de la problématique régionale.

Ces résultats, bien qu'encore insuffisants, ont été possibles grâce au soutien de nombreux pays, de diverses organisations et des groupes d'opinion les plus variés au plan international. (...)

Encouragés par ce grand sens de la solidarité entre nos pays et les peuples frères d'Amérique centrale, nous pensons qu'il est nécessaire d'accélérer le processus pour traduire la volonté de paix en propositions susceptibles, si elles sont menées à bien, de contribuer efficacement au règlement des conflits.

Dans ce but, nous avons arrêté les lignes générales d'un programme à proposer aux pays centro-américains. En plus du strict respect des principes élémentaires régissant les relations internationales, ce programme inclut la signature d'accords et d'engagements politiques aboutissant, sur le plan régional, à un contrôle effectif de la course aux armements, au départ des conseillers étrangers, à la création de zones démilitarisées, à l'interdiction de l'utilisation du territoire de certains Etats pour la conduite d'opérations politiques ou militaires de déstabilisation contre d'autres Etats, à la suppression du transit et du trafic d'armes, ainsi qu'à l'interdiction de tout type d'agressions ou d'ingérences dans les affaires intérieures de quelque pays que ce soit de la zone.

Pour que ce programme d'ensemble soit effectif, il suppose l'établissement d'accords définissant les engagements politiques propres à garantir la paix dans la région. Ces accords peuvent comporter :

- L'engagement de geler les armements offensifs au niveau existant.
- L'engagement d'ouvrir des négociations en vue d'accords portant sur le contrôle et la réduction des armes existantes, avec les mécanismes appropriés de surveillance.
- L'engagement de supprimer les installations militaires d'autres pays existant sur son territoire.
- L'engagement d'avertir au préalable sur les mouvements de troupes au voisinage des frontières quand leurs effectifs dépassent les quotas définis par l'accord.
- L'engagement de procéder, selon les cas, à une surveillance des frontières par patrouilles conjointes ou à un contrôle international des frontières par des groupes d'observateurs choisis d'un commun accord par les intéressés.

- L'engagement de constituer des commissions mixtes de sécurité dans le but de prévenir ou, éventuellement, de régler des incidents frontaliers.
- L'engagement de mettre en place des systèmes intérieurs de contrôle pour empêcher le transit d'armes du territoire d'un pays quelconque de la région à un autre.
- L'engagement de favoriser dans la région un climat de détente et de confiance, en évitant toutes déclarations ou actions susceptibles de mettre en danger le nécessaire climat de confiance politique.
- L'engagement de prévoir des systèmes de communication directe entre gouvernements, afin de prévenir des conflits armés et de faire naître un climat de confiance politique réciproque.

Parallèlement et simultanément à l'exécution de ce programme général, nous estimons que le règlement des différends entre les pays doit nécessairement commencer par la signature de protocoles d'accord et la création de commissions mixtes permettant aux parties de mener des actions conjointes et de garantir le contrôle effectif de leurs territoires respectifs, en particulier dans les zones frontalières.

Ces mesures, ordonnées à la disparition des facteurs de perturbation de la paix régionale, doivent être accompagnées d'un grand effort au plan intérieur dans le sens du renforcement des institutions démocratiques et du respect des droits de l'homme. Dans cette perspective, il importe de perfectionner les méthodes de consultation populaire, de garantir le libre accès des divers courants d'opinion au processus électoral, et de favoriser l'entière participation des citoyens à la vie politique de leur pays.

Le renforcement démocratique des institutions politiques est en rapport étroit avec l'évolution et les avancées en matière de développement économique comme de justice sociale. De fait, il s'agit de deux dimensions d'un même dynamisme, orienté en définitive vers la réalisation des valeurs fondamentales de l'homme.

Aussi faut-il affronter le retard économique, car il est à la base de l'instabilité dans la région et il est la cause prochaine de nombre des conflits qui l'affectent. Renforcer les mécanismes d'intégration, augmenter le commerce régional et mettre à profit les possibilités de complémentarité industrielle: telles sont quelques-unes des actions les plus urgentes propres à neutraliser les effets de la crise économique mondiale.

Mais cet effort particulier doit être complété du soutien de la communauté internationale, en particulier des pays industrialisés, moyennant des crédits d'investissement, des programmes de coopération et l'ouverture de leurs marchés aux produits centro-américains.

Les gouvernements des pays du Groupe de Contadora réaffirment leur détermination à poursuivre les programmes de coopération en faveur de cette région; ils offrent leur concours pour une orientation du soutien international en faveur d'une telle relance économique. (...)

Nous lançons un appel à tous les membres de la communauté internationale, en particulier à ceux qui ont exprimé leur sympathie envers les efforts déployés par le Groupe de Contadora, ainsi qu'au secrétaire général des Nations-Unies et au président du conseil permanent de l'Organisation des Etats américains, pour qu'ils contribuent, par leur expérience et leurs ressources diplomatiques, à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes centro-américains. En vertu de toutes ces considérations, nous nous sommes adressés

aux hautes autorités représentatives du continent américain pour solliciter leur nécessaire solidarité.

En tant que chefs d'Etat de Colombie, du Mexique, de Panama et du Venezuela, nous réaffirmons les buts que poursuivent conjointement nos gouvernements, dans l'effort de construction d'une paix juste et durable à laquelle aspirent les peuples d'Amérique centrale.

2- Les six propositions de paix du Nicaragua (19 juillet 1983)
(Résumé)

1) Engagement de mettre fin à toute situation de belligérance en cours, par la signature immédiate d'un accord de non agression entre le Nicaragua et le Honduras.

2) Cessation totale de toute fourniture d'armes par tout pays aux forces en conflit en El Salvador, afin que le peuple salvadorien puisse résoudre ses problèmes sans ingérences extérieures.

3) Cessation totale de tout soutien militaire sous forme de fourniture d'armes, d'opérations d'entraînement, d'utilisation du territoire pour lancer des agressions, ou sous toute autre forme d'agression aux forces adverses des gouvernements centro-américains.

4) Engagements propres à garantir le respect absolu de l'autodétermination des peuples centro-américains et de la non ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays.

5) Cessation des agressions et de la discrimination économique envers l'un quelconque des pays d'Amérique centrale.

6) Non installation de bases étrangères sur territoire centro-américain, ainsi que suspension des manoeuvres militaires dans la région avec la participation d'armées étrangères.

3- Proposition de paix du Guatemala, El Salvador, Honduras et Costa Rica
(20 juillet 1983) (Résumé)

1) Freiner la course aux armements et réduire les armements, réduire le nombre des conseillers étrangers ou même les retirer.

2) Mettre en place les mécanismes internationaux efficaces pour le contrôle du trafic d'armes à l'intérieur de la région et en provenance de l'extérieur.

3) Restructurer et renforcer les relations commerciales et économiques dans tous les pays de la région.

4) Créer, promouvoir et renforcer des institutions démocratiques, pluralistes, représentatives et participatives qui émanent de la souveraineté populaire, moyennant le libre exercice du suffrage électoral.

5) Supprimer le soutien logistique et tout autre appui ordonnés à l'encouragement et au développement du terrorisme et de la subversion.

6) Favoriser les moyens ou instruments appropriés de réconciliation intérieure des pays, par la participation de tous les secteurs politiques à des élections permettant d'instaurer des systèmes démocratiques.

7) Prendre des mesures immédiates pour favoriser le respect des droits de l'homme et pour régler le problème des réfugiés qui affecte certains pays de la région.

8) Mettre en place ces mécanismes internationaux de contrôle et de surveillance des accords passés et de ceux également qui concernent les zones frontalières, les ports, les aéroports et les zones stratégiques.

4- Réponse de Fidel Castro au Groupe de Contadora (21 juillet 1983)

(...)

La crise profonde que connaît aujourd'hui l'Amérique centrale, ainsi que l'aggravation des conflits dans cette zone qui vous a amenés à vous réunir à Cancún pour rechercher la conclusion d'accords rendant possible la paix régionale, ont également été, durant ces dernières et dramatiques années, la préoccupation constante de Cuba.

Nous sommes de sincères partisans de la substitution de la confrontation par le dialogue. Nous avons donné un appui sans réserve à un accord négocié, avec la participation de toutes les forces représentatives, sur la guerre qui affecte El Salvador. Nous nous sommes aussi associés aux efforts de ceux qui rappellent l'urgence de l'ouverture de négociations régionales et bilatérales pour le règlement des conflits qui se développent en Amérique centrale, dont la menace d'agression contre le Nicaragua, avec le soutien ou l'intervention d'éléments étrangers à la région, est une réalité de plus en plus sinistre.

Dans la logique de cette prise de position politique, Cuba a donné son appui total aux démarches du Groupe de Contadora.

La déclaration que vous avez faite le 17 juillet à Cancún constitue pour nous un effort important dans le règlement des problèmes qui affectent l'Amérique centrale, qui préoccupent l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes, et qui, par leurs possibles répercussions dangereuses, sont devenus une préoccupation internationale.

Je salue et je partage, au nom de Cuba, l'objectif qui est celui du document. Je suis d'accord avec vous sur le fait que, s'il faut refuser, parce que préjudiciable, l'accentuation des facteurs qui pourraient mener à des confrontations armées des plus dangereuses, il faut donc renforcer de façon décidée la voie de l'accord politique et de la recherche de solutions constructives. Je souscris à l'idée que vous rappelez selon laquelle l'usage de la force, loin de résoudre les tensions existantes, ne peut au contraire que les renforcer.

C'est pourquoi je vous confirme que vous pourrez compter sur Cuba pour les solutions négociées qui seraient basées sur les principes de non intervention, d'autodétermination, d'égalité et de souveraineté des Etats, de la coopération en vue du développement économique et social, du règlement pacifique des différends, ainsi que les solutions qui seraient "l'expression libre et authentique de la volonté populaire".

Cuba attribue, Messieurs les Présidents, une importance exceptionnelle à la prise de position publique^{faite} par la direction nationale du Front sandiniste de libération nationale à la suite de la déclaration de Cancún. Nous saluons le geste du Nicaragua consistant à accepter que les négociations proposées par le Groupe de Contadora, auxquelles le Front sandiniste de libération nationale et la junte gouvernementale ont dès le début accordé leur appui, s'ouvrent sur une base multilatérale, modifiant ainsi leur position initiale en vertu de laquelle les négociations devaient être précédées de l'examen bilatéral de certains problèmes en suspens. (...)

Pour ce qui concerne Cuba, je puis vous assurer, Messieurs les Présidents, que toute solution acceptable pour le Nicaragua, pour les forces révolutionnaires d'El Salvador, et pour tous ceux qui, en Amérique centrale, s'efforcent de suivre le chemin décisif de l'indépendance nationale et des transformations démocratiques, sera une solution acceptée et soutenue par notre pays. Les engagements que le gouvernement cubain est prêt à prendre n'ont d'autres limites que celles définies par les gouvernements et peuples d'Amérique centrale dont il se veut solidaire.

Il est pour cela nécessaire que prennent également des engagements appropriés ceux qui, depuis un siècle et demi, comme l'a déclaré Simón Bolívar, "semblent destinés par la Providence à couvrir l'Amérique de plaies au nom de la liberté". Cuba est disposé à coopérer à tout ce qui contribuera à une paix digne, au nécessaire progrès économique et social, ainsi qu'à la liberté de nos peuples.

En apportant mon appui aux nobles objectifs de la déclaration de Cancún et aux efforts du Groupe de Contadora, dont vous êtes les inspirateurs, je suis à votre disposition, Messieurs les Présidents, pour collaborer à toute initiative pour laquelle la présence et l'action de Cuba pourront vous paraître utiles.

Je vous salue cordialement.

Fidel Castro Ruz

5- Réponse du président des Etats-Unis au Groupe de Contadora (26 juillet 1983)

(...)

Mon gouvernement a toujours manifesté son soutien aux initiatives de Contadora. Parce qu'elle articule les thèmes essentiels à aborder pour parvenir à une solution effective et durable du conflit centro-américain, la déclaration de Cancún est une contribution importante dans la mise en oeuvre de ce processus.

Je continue de croire que la solution de la crise en Amérique centrale doit répondre à quatre principes de base :

1) Il est essentiel que les institutions démocratiques soient instaurées et renforcées, comme moyen de régler les différends politiques entre les Etats centro-américains. C'est seulement par la garantie d'une participation libre et ouverte au processus démocratique que les peuples d'Amérique centrale pourront parvenir à une réconciliation au sein de leur société.

2) Il importe de respecter le principe de non intervention, y compris l'interdiction du soutien aux éléments subversifs qui s'emploient à déstabiliser d'autres pays.

3) Le conflit en Amérique centrale doit être retiré du contexte de l'affrontement Est-Ouest, par l'adoption de mesures telles que le retrait contrôlé de tous les conseillers étrangers, militaires ou attachés à la sécurité, et le gel vérifiable des fournitures d'armes offensives.

4) Enfin, les pays d'Amérique centrale doivent collaborer entre eux et avec leurs voisins pour parvenir à un niveau de croissance économique propre à permettre la satisfaction des besoins essentiels de leurs populations.

Je suis heureux de constater que la déclaration de Cancún reconnaît l'importance de ces principes fondamentaux. Ils sont en relation étroite les uns avec les autres et ils doivent être étudiés de façon globale et régionale, afin de prendre en compte les intérêts de tous les Etats concernés par le conflit centro-américain. Essayer de résoudre les problèmes posés les uns après les autres ou de façon graduelle, c'est se mettre dans l'impossibilité de parvenir à l'objectif auquel nous aspirons tous: une paix durable en Amérique centrale. (...)

Il est évident qu'aucune initiative ne sera de nature à favoriser une vraie paix en Amérique centrale, si on laisse un Etat abuser injustement ses voisins en ne s'astreignant pas à respecter les conditions de la paix dont tous dépendent. La charte de l'Organisation des Etats américains définit clairement l'objectif de l'OEA consistant à prévenir les actions injustifiées menées par un Etat contre un autre, ou à mettre sur pied une action commune de ses membres en cas de difficultés. Je crois que l'OEA, en tant qu'organisation régionale de l'hémisphère, est la structure appropriée pour faire respecter leurs engagements par ceux qui les ont contractés. (...)

Les efforts que vous et vos collègues du Groupe de Contadora avez entrepris, sont la preuve d'un dévouement sincère à l'objectif d'une paix authentique et durable dans l'ensemble de la région. Mon effort sur ce point a consisté à nommer un émissaire spécial pour la région et à constituer une commission bipartite chargée d'examiner les problèmes d'Amérique centrale pour proposer des solutions.

Mes compatriotes et moi-même nous prions pour vous, dans la poursuite de votre tâche.

Sincèrement.

Ronald Reagan

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441